



Juillet 2012

« Pourquoi fait-on des choses dont on sait très bien qu'elles seront dommageables à ceux qui viendront après nous ? »

Cette question posée par l'ancienne ministre de l'Environnement, Dominique Voynet, lors du 36^{ème} congrès FNE (France Nature Environnement), n'est-elle pas la question à se poser lorsqu'on est confronté à un projet éolien ?

En effet, la question des déchets est très rarement évoqué et pourtant ... ! Il faut s'en préoccuper car ce n'est pas la nature qui s'en chargera. Il est très facile pour un promoteur de se déclarer en faillite dès lors que la ferme éolienne n'est plus rentable, et comme il paraît impossible aux signataires de contrat de se substituer au promoteur pour le démantèlement des éoliennes, vu les sommes exorbitantes exigées, le contribuable sera une fois encore le dindon de la farce.

Outre ce problème des déchets, il est impossible d'affirmer, car c'est une contre-vérité, que les aérogénérateurs sont des engins industriels écologiques, comme on veut nous le faire croire. Des centrales thermiques, qui rejettent du CO2 dans l'atmosphère, sont nécessaires pour réguler leur production électrique à l'échelon national et pallier à leur inefficacité par manque de vent, comme EDF l'a constaté le 5 février et surtout le 14 mars 2012 lors d'un arrêt total des 4 000 éoliennes en France.

Par ailleurs, si les éoliennes ne sont pas de « vrais hachoirs à oiseaux », il suffit de lire l'article paru dans le POINT du 18 juin dernier pour comprendre que « les éoliennes tuent les oiseaux ... Les parcs éoliens agissent comme un épouvantail, fragmentent l'habitat des oiseaux et détournent leur passage ». De plus, d'après la Ligue de protection des oiseaux, LPO, « les nuisances sonores peuvent mener à l'abandon de la nidation et couvrent parfois les chants des mâles reproducteurs ».

Qu'advient-il du projet A sur SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNE ?

La 3^{ème} réunion du Comité de Suivi Eolien qui devait avoir lieu en avril dernier est reportée à fin septembre, « toutes les études n'étant pas achevées à ce jour » (lettre de Delta Sèvre Argent en date du 18 juin 2012).

Dans Le Deltamag n°6 de décembre 2011, on pouvait lire que les études étaient pratiquement terminées « pour un dépôt de dossier en préfecture prévu au 1^{er} trimestre 2012 ».

Ce report ne viendrait-il pas conforter les bruits qui courent actuellement sur un déplacement des aérogénérateurs? De nouveaux riverains pourraient être concernés sans avoir été consultés ; ce projet ignorant depuis le début ce que signifie « consultation publique ».

Pour protéger notre patrimoine commun, il vaut mieux se battre avant qu'après dans l'intérêt de tous et il est urgent de faire nôtres ces mots d'Antoine de Saint-Exupéry : « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».